

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

0815-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 30 juin 2015 vers les 19 h 10 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland, commissaire  
Madame Caroline Charette, commissaire représentante du comité de parents  
Madame Raymonde Cossette, commissaire  
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents  
Monsieur Guillaume Frigon-Gélinas, commissaire  
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire  
Monsieur Alain Gervais, commissaire  
Madame Johanne Harvey, commissaire  
Monsieur Réal Julien, commissaire  
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire  
Madame Line Lecours, commissaire  
Madame Patricia Pépin, commissaire  
Monsieur Réjean Pichette, commissaire représentant du comité de parents  
Madame Isabelle Thiffeault, commissaire représentante du comité de parents  
Madame Nicole Trudel, commissaire

Madame la commissaire Johanne Harvey s'est retirée de la séance du conseil des commissaires pour la considération de l'article 12.5 et était donc absente pour l'adoption de la résolution 299 0615.

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Monsieur Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général  
Madame Renée Tremblay, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)  
Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines  
Monsieur Christian Lafrance, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique  
Monsieur Denis Lampron, directeur de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises  
Monsieur Serge Trudel, directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence d'un citoyen, monsieur Jean-Pierre Dufresne, est constatée.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **RÉSOLUTION 272 0615 :**

Monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0615-04 soit adopté avec l'ajout suivant :

- 5.2 Condoléances.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

### **RÉSOLUTION 273 0615 :**

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 22 juin 2015 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document 0615-05 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

## **3. Intervention du public**

### **3.1 Période de questions réservée à l'assistance**

Monsieur le président Jean-Yves Laforest invite le citoyen présent dans l'assistance à prendre la parole.

Sur ce, monsieur Jean-Pierre Dufresne demande si, en référence à l'abolition de 29 postes, cela fait en sorte que 29 personnes ont perdu leur emploi. Monsieur Denis Lemaire explique que l'abolition des 29 postes a été résorbée par des départs volontaires non remplacés ou par les mécanismes de mouvement de personnels prévus aux conventions collectives. Monsieur Lemaire précise que cette abolition a permis une économie de plus de 2 millions de dollars.

### **3.2 Représentations - Initiation des élèves à la démocratie scolaire**

Aucune représentation.

### **4. Sujets présentés par la présidence**

Aucun sujet.

### **5. Sujets présentés par les commissaires**

#### **5.1 Félicitations**

##### **5.1.1 Félicitations - Prix conjoint 2015 de l'Association canadienne des ergothérapeutes et de l'Ordre des ergothérapeutes**

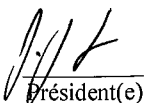
#### **RÉSOLUTION 274 0615 :**

CONSIDÉRANT que la remise des prix de l'Association canadienne des ergothérapeutes et des associations provinciales a eu lieu le 29 mai dernier à Winnipeg;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a reçu le Prix conjoint 2015, décerné par l'Association canadienne des ergothérapeutes et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec;

CONSIDÉRANT que ce prix vise à souligner l'apport ou les réalisations d'un organisme, d'un programme ou d'une personne ayant contribué de manière exceptionnelle à l'avancement de la santé et du bien-être des Canadiens;

CONSIDÉRANT, particulièrement, que la Commission scolaire a soutenu le personnel enseignant et le personnel du service d'orthopédagogie dans la mise en place des interventions universelles et ciblées auprès des élèves à risque de présenter des difficultés dans l'acquisition des habiletés motrices préscolaires, et ce, en leur faisant bénéficier des services d'un ergothérapeute;

  
Président(e)

  
Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Guillaume Frigon-Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées aux membres du personnel concernés des Services éducatifs (jeunes).

Adoptée à l'unanimité.

### **5.1.2 Gala d'excellence sportive du Réseau du sport étudiant du Québec**

#### **RÉSOLUTION 275 0615 :**

CONSIDÉRANT que le Gala provincial d'excellence sportive du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) a eu lieu le 5 juin dernier;

CONSIDÉRANT que Thomas Vandal, élève de l'école secondaire du Rocher, a remporté le prix *Élève-athlète masculin de 5<sup>e</sup> secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études*;

CONSIDÉRANT que Thomas s'est constamment distingué et impliqué tout au long de son cheminement scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées à Thomas Vandal.

Adoptée à l'unanimité.

### **5.1.3 Félicitations - École de la Passerelle - Grand Défi Pierre Lavoie**

#### **RÉSOLUTION 276 0615 :**

CONSIDÉRANT que l'édition 2015 du Grand défi Pierre Lavoie a pris fin récemment;

CONSIDÉRANT que 1 455 écoles du Québec ont participé à cette compétition inter-écoles visant à amasser le plus grand nombre de cubes énergie;

CONSIDÉRANT qu'un cube énergie équivaut à quinze (15) minutes d'activité physique fait par les élèves et les membres de leur communauté;

CONSIDÉRANT que l'école de la Passerelle s'est classée en première position parmi toutes les écoles participantes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves, aux membres du personnel et à la direction de l'école de la Passerelle.

Adoptée à l'unanimité.

#### **5.1.4 Félicitations - Chantal Lapolice - Tête d'affiche**

##### **RÉSOLUTION 277 0615 :**

CONSIDÉRANT que madame Chantal Lapolice, enseignante de français à l'école secondaire Val-Mauricie, a été la *Tête d'affiche* du journal régional Le Nouvelliste du lundi 15 juin 2015;

CONSIDÉRANT que *Tête d'affiche* est le fruit de la collaboration entre Le Nouvelliste, Radio-Canada Mauricie-Centre-du-Québec, les Caisses Desjardins de la Mauricie et l'Aluminerie de Bécancour et dont l'objectif est de souligner l'implication de personnalités dans divers secteurs;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Chantal Lapolice.

Adoptée à l'unanimité.

#### **5.1.5 Félicitations - Subway Bowl**

##### **RÉSOLUTION 278 0615 :**

CONSIDÉRANT que l'édition 2015 du Subway Bowl s'est déroulée le 7 juin dernier au stade des Diablos de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que les Jaguars des écoles secondaires des Chutes et Val-Mauricie ainsi que les Vikings de l'école secondaire Champagnat ont été couronnés champions dans leur division respective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Réjean Pichette PROPOSE que des félicitations soient adressées aux entraîneurs et aux joueurs concernés.

Adoptée à l'unanimité.

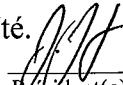
#### **5.2 Condoléances**

##### **RÉSOLUTION 279 0615 :**

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Béland, frère de monsieur le commissaire Claude Béland, est récemment décédé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que des condoléances soient transmises à la famille de monsieur Béland.

Adoptée à l'unanimité.

  
Président(e)

  
Secrétaire

## **6. Sujets présentés par la direction générale**

### **6.1 Modification des frais d'administration du service du transport scolaire pour le Séminaire Sainte-Marie**

#### **RÉSOLUTION 280 0615 :**

CONSIDÉRANT, en référence aux règles budgétaires 2015-2016, qu'un ajustement négatif est appliqué à la Commission scolaire de l'Énergie concernant le transport scolaire relatif aux établissements privés;

CONSIDÉRANT, de ce fait, un manque à gagner pour la Commission scolaire pour le transport des élèves fréquentant le Séminaire Sainte-Marie à Shawinigan;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que les frais d'administration chargés au Séminaire Sainte-Marie à Shawinigan soient déterminés selon le calcul suivant : nombre d'élèves du Séminaire Sainte-Marie transportés au 30 septembre 2015 x 500 \$ x 66 %;

QU'il demeure entendu que les frais d'administration de base (80 \$ par élève), les charges nettes de taxes du transport et les frais afférents au surplus/déficit d'opération du transport scolaire 2015-2016 seront déterminés vers le mois de mars 2016, tel qu'usuellement appliqués, et ce, en sus de l'augmentation des frais d'administration précités.

Adoptée à l'unanimité.

## **7. Sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes)**

### **7.1 Transport scolaire - Vente d'un contrat de transport**

#### **RÉSOLUTION 281 0615 :**

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été signé avec l'entreprise Autobus Germain et Baillargeon inc. pour la période de 2012 à 2017 pour effectuer le transport scolaire dans le secteur de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que l'actionnaire majoritaire de l'entreprise, monsieur Jean-Claude Germain, a avisé la Commission scolaire de la vente de ses droits à monsieur Guy Germain;

CONSIDÉRANT que le contrat stipule que l'entrepreneur ne peut céder ou transférer son contrat sans l'approbation de la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE l'acceptation du transfert du contrat de transport scolaire signé avec monsieur Jean-Claude Germain à monsieur Guy Germain de l'entreprise Autobus Germain et Fils inc.

Adoptée à l'unanimité.

**8. Sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle**

**8.1 Entente avec Emploi-Québec - Formation professionnelle (477486-0)**

**RÉSOLUTION 282 0615 :**

CONSIDÉRANT les besoins de formation pour les élèves inscrits en formation professionnelle au Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de l'Énergie d'accroître la réussite de ses élèves et de donner un encadrement pour contrer l'absentéisme de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente de service (477486-0) avec la direction régionale d'Emploi-Québec concernant les coûts d'inscription des élèves ainsi qu'une partie du salaire de la technicienne en éducation spécialisée pour la formation professionnelle 2015-2016;

QUE, par suite, le président, monsieur Jean-Yves Laforest, et le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

**8.2 Entente avec Emploi-Québec - Formation générale (477466-0)**

**RÉSOLUTION 283 0615 :**

CONSIDÉRANT les besoins de formation pour les élèves inscrits en formation générale des adultes au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et à l'École forestière de La Tuque;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de l'Énergie d'accroître la réussite de ses élèves et de donner un encadrement pour contrer l'absentéisme de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Réjean Pichette PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente de service (477466-0) avec la direction régionale d'Emploi-Québec concernant les coûts d'inscription des élèves ainsi qu'une partie du salaire du personnel professionnel pour la formation générale aux adultes 2015-2016;

QUE, par suite, le président, monsieur Jean-Yves Laforest, et le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

## **9. Sujets présentés par le Secrétariat général et Communications**

### **9.1 Adoption - Acte d'établissement modifié - École Sainte-Marie**

#### **RÉSOLUTION 284 0615 :**

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 109 0115, que les actes d'établissement 2015-2016 ont été adoptés;

CONSIDÉRANT, relativement à l'organisation scolaire 2015-2016, que la clientèle scolaire de l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface excède la capacité d'accueil de cette école;

CONSIDÉRANT la volonté du milieu d'éviter le transfert d'élèves de Saint-Boniface vers des écoles de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie appuie cette volonté du milieu et a présenté au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche une demande d'agrandissement de cette école;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que des mesures doivent être prises quant à l'organisation scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire et la municipalité de Saint-Boniface ont convenu d'une entente quant à la location d'une partie de l'immeuble de l'hôtel de ville de la municipalité aux fins de recevoir deux groupes d'élèves;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de cet immeuble requiert une modification de l'acte d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT, en référence à la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, modifier l'acte d'établissement de cette école;



CONSIDÉRANT que la consultation requise a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soit adopté l'acte d'établissement modifié de l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface tel que décrit au document 0615-06.

Adoptée à l'unanimité.

## **9.2 Adoption - Acte d'établissement modifié - École Jacques-Buteux - Maternelle Jacques-Buteux**

### **RÉSOLUTION 285 0615 :**

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 109 0115, que les actes d'établissement 2015-2016 ont été adoptés;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie et le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont convenu d'un projet-pilote relativement à la fréquentation d'élèves de la municipalité de Lac-Édouard;

CONSIDÉRANT, dans le cadre de ce projet-pilote, que la mise à la disposition d'un immeuble pour l'école Jacques-Buteux - Maternelle Jacques-Buteux de La Tuque est requise;

CONSIDÉRANT, en référence à la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, modifier l'acte d'établissement de cette école;

CONSIDÉRANT que la consultation requise a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit adopté l'acte d'établissement modifié de l'école Jacques-Buteux - Maternelle Jacques-Buteux, tel que décrit au document 0615-07.

Adoptée à l'unanimité.

## **9.3 Délégations ou représentations - Organismes et comités externes 2015-2016**

### **RÉSOLUTION 286 0615 :**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'assurer une visibilité constante de la Commission scolaire et de ses établissements au sein de la région;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un acteur d'importance dans le développement socio-économique;

CONSIDÉRANT également l'importance de l'implication des commissaires ou du personnel de direction :

- dans les organismes voués au développement local ou régional;
- dans les organismes qui sont en lien avec la mission de la Commission scolaire dans le cadre de ses services;
- dans les organismes constituant une zone d'influence d'importance en raison des enjeux liés à ces organismes, de la tribune publique ou du rayonnement afférent;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soient autorisées, pour l'année scolaire 2015-2016, les délégations ou les représentations au sein des organismes ou comités externes décrites au document 0615-08;

QU'il demeure entendu que soient également autorisés, le cas échéant, les affiliations et le paiement des coûts afférents à ces délégations ou représentations.

Adoptée à l'unanimité.

#### **9.4 Représentations - Comités internes 2015-2016**

##### **RÉSOLUTION 287 0615 :**

CONSIDÉRANT que divers comités sont mis en place au sein de la Commission scolaire de l'Énergie, et ce, dans le cadre de son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que la désignation de représentants de la Commission scolaire est, de ce fait, requise;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit adopté le document 0615-09 relatif aux représentants de la Commission scolaire de l'Énergie aux divers comités internes pour l'année scolaire 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité.

## **10. Sujets présentés par les Services des ressources financières**

### **10.1 Budget 2015-2016**

#### **RÉSOLUTION 288 0615 :**

CONSIDÉRANT, conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3), que la Commission scolaire de l'Énergie doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche son budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a déposé un budget équilibré;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$;

QU'il demeure entendu que l'adoption du budget est conditionnel à l'adoption des règles budgétaires 2015-2016 par le Conseil du Trésor.

Adoptée à l'unanimité.

### **10.2 Taux de la taxe scolaire 2015-2016**

#### **RÉSOLUTION 289 0615 :**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 303 de la Loi sur l'instruction publique, qu'une commission scolaire peut imposer une taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit déterminer le taux de la taxe scolaire;

EN CONSÉQUENCE monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux de 0,35 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation pour l'année 2015-2016, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'instruction publique.

Adoptée à l'unanimité.

### **10.3 Intérêts sur arrérages de taux de taxes 2015-2016**

#### **RÉSOLUTION 290 0615 :**

CONSIDÉRANT que la taxe scolaire est exigible à la date d'échéance de paiement du compte de taxe;

CONSIDÉRANT que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux d'intérêt annuel de 15 % sur les comptes de taxes en arrérages pour l'année 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité.

### **10.4 Taux compensatoire - Politique des frais de déplacement, de repas et de séjour**

#### **RÉSOLUTION 291 0615 :**

CONSIDÉRANT, en référence à la Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour, que les taux compensatoires applicables dans le cadre de cette politique sont déterminés par résolution du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une modification de ces taux compensatoires notamment en tenant compte des efforts budgétaires requis par la loi;

CONSIDÉRANT que les taux compensatoires ont été analysés par le Comité de vérification et qu'ils sont recommandés au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que les taux compensatoires applicables dans le cadre de la Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour soient ceux décrits au document 0615-10, lesquels sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité.

## **11. Sujets présentés par les Services des ressources humaines**

### **11.1 Démissions aux fins de retraite**

#### **RÉSOLUTION 292 0615 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes:

- Monsieur Bryan Luckerhoff, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective le 1<sup>er</sup> juillet 2015;
- Madame Line Deschênes, enseignante à l'école Saint-Paul de Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective le 1<sup>er</sup> juillet 2015;
- Madame Danielle Bourgoin, enseignante à l'école Villa-de-la-Jeunesse de Saint-Élie-de-Caxton, laquelle est effective le 1<sup>er</sup> juillet 2015;
- Monsieur Michel Thibeault, électricien aux Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information au centre administratif de Shawinigan, laquelle est effective le 14 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

### **11.2 Engagement - Personnel professionnel**

#### **RÉSOLUTION 293 0615 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler un poste de personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la convention collective applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE l'engagement de madame Isabelle Marchand, psychologue, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine au Bas Saint-Maurice, et ce, dès le 1<sup>er</sup> août 2015.

Adoptée à l'unanimité.

### 11.3 Démissions

#### **RÉSOLUTION 294 0615 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Chantal Mélançon, enseignante à l'école secondaire du Rocher de Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective le 1<sup>er</sup> juillet 2015.
- Madame Mélanie Gagnon, technicienne en éducation spécialisée à l'école secondaire Champagnat de La Tuque, laquelle est effective le 23 juin 2015;
- Madame Annie Normandin, technicienne en éducation spécialisée à l'école Le Sablon d'Or de Lac-aux-Sables, laquelle est effective le 22 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité.

### 12. Sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique

#### 12.1 Adhésion à l'achat regroupé - Lait-école 2015-2016

#### **RÉSOLUTION 295 0615 :**

CONSIDÉRANT, dans le cadre du projet RM 02-02-2015, Lait-école 2015-2016, que la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) propose de procéder au nom de la Commission scolaire à un appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de lait-école pour l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie s'engage à respecter le contrat-cadre liant la F.C.S.Q. et le fournisseur retenu et qu'elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie accepte que le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et du contrat-cadre assumés par la F.C.S.Q. au montant de 0,001 \$ par contenant de lait soit déjà inclus dans le prix d'achat du produit;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) pour qu'elle procède en son nom à l'appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de lait-école pour l'année scolaire 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité.

## 12.2 Plan d'investissements 2015-2016

### RÉSOLUTION 296 0615 :

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche doit déterminer les règles budgétaires applicables aux investissements à la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT que les montants à déterminer dans ces règles ont été inscrits au budget d'opération de l'année scolaire 2015-2016 et répartis dans les quatre mesures suivantes:

- Amélioration, modification et transformation (AMT);
- Maintien des bâtiments;
- Résorption du déficit d'entretien;
- Accessibilité aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation et une révision des priorités ont été réalisées par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, aux fins du partage de ces allocations pour l'ensemble des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT que la répartition des allocations a été soumise en consultation auprès des directions d'écoles et de centres;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le plan d'investissements 2015-2016 soit adopté tel que décrit au document 0615-11, conditionnellement à la confirmation des montants des mesures à être déterminés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Adoptée à l'unanimité.

## 12.3 Plan d'action - Accessibilité aux bâtiments

### RÉSOLUTION 297 0615 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a adopté le 23 mars 2010 (résolution 168 0310), son plan d'action visant l'amélioration de l'accessibilité à ses bâtiments pour les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT, en conformité avec les exigences du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qu'une évaluation et une révision annuelle des priorités ont été réalisées par les Services des ressources matérielles et de l'informatique;

CONSIDÉRANT que des modifications aux priorités initialement définies ont été apportées en fonction de nouveaux besoins liés à l'évolution de la clientèle fréquentant les écoles et les centres visés par le plan d'action, lesquelles ont été intégrées au plan révisé décrit au document 0615-12;

CONSIDÉRANT que ces modifications ont fait l'objet d'une consultation auprès des directions des écoles et centres concernées et auprès des responsables des Services éducatifs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adopté le plan d'action révisé sur l'amélioration de l'accessibilité aux bâtiments pour les personnes handicapées.

Adoptée à l'unanimité.

#### **12.4 Octroi de contrat - Réfection du perron avant - École Saint-Jacques**

##### **RÉSOLUTION 298 0615 :**

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2014-2015*, que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a confirmé une allocation totale de 15 000 \$ pour la réalisation d'un projet de réfection du perron avant à l'école Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 22 juin 2015 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0615-13;

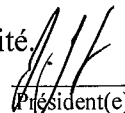
CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation réalisées par les Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du perron avant à l'école Saint-Jacques soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Daniel Matteau Briqueteur et Maçon inc., au montant de 11 267,55 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'août 2015;

Que monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

  
Président(e)

  
Secrétaire



**12.5 Octroi de contrat - Remplacement de la tuyauterie d'eau chaude et d'eau recirculée - École secondaire des Chutes**

**RÉSOLUTION 299 0615 :**

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2014-2015*, que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a confirmé une allocation totale de 25 000 \$ pour la réalisation d'un projet de remplacement de la tuyauterie d'eau chaude et d'eau recirculée à l'école secondaire des Chutes;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 19 juin 2015 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0615-14;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation réalisées par les Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de la tuyauterie d'eau chaude et d'eau recirculée à l'école secondaire des Chutes soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Pélissier chauffage inc., au montant de 55 561,91 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois d'août 2015;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans la mesure *Maintien des bâtiments 2014-2015*;

Que monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

**13. Suivi à la correspondance**

Aucun sujet.

**14. Sujets divers**

Aucun sujet.

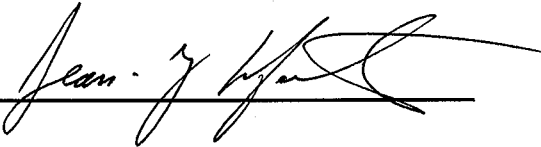
**15. Séance déclarée ajournée ou close**

**RÉSOLUTION 300 0615 :**

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE, vers les 20 h 15, que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT

  
\_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE

  
\_\_\_\_\_